

## DEMANDE DE BRANCHEMENT POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Document à retourner à la Direction eau et assainissement

Demandeur (cocher la mention utile)

Monsieur       Madame

Nom\* .....

Prénom\* .....

Date de naissance\* |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Société ou organisme

Raison sociale\* .....

Représenté par\* .....

N° SIRET (si société ou organisme)\* |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|      Attention : obligatoire pour les professionnels

**Pour les Administrations Publiques joindre les codes obligatoires pour la réception des factures dématérialisées via CHORUS (N° d'engagement, code service...)**

Adresse

N° \* ..... voie .....

Code postal\* ..... Commune\* .....

Tél. fixe et /ou portable\* .....

Email .....

Agissant en qualité de :

propriétaire       gérant       autre (préciser) .....

**Demande pour l'immeuble situé :**

Adresse : .....

Code postal..... Ville .....

Section : ..... Parcelle : .....

Construction neuve       Construction existante depuis : .....

Local à usage commercial ou industriel (préciser la nature de l'activité) : .....

Référence du dossier d'urbanisme : .....

Nombre de logements à raccorder : ..... Date de mise en service souhaitée : .....

Pièce à joindre impérativement :

- plan masse ou plan de situation

Travaux :



La profondeur maximum du branchement est de 1m par rapport au niveau de la voirie. Nous vous rappelons que votre terrain devra être borné avant la pose du regard de branchement. Lorient Agglomération ne pourra être tenu responsable d'un mauvais positionnement du dit regard à défaut de bornage certifié.

**Délais de commencement des travaux : 2 mois à compter du jour de réception du devis signé.**

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

(\*) données obligatoires pour éviter les erreurs de dénomination et de facturation

**Observations :**

.....

.....

.....

.....

**Montant forfaitaire (tarif 2018) :**

1850 € HT pour un branchement n'excédant pas 6 mètres sous voirie existante, avec pose d'un tabouret de raccordement.

**Taux de TVA :**

La facture définitive sera établie sur la base du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation des travaux. Elle vous sera adressée après exécution des travaux.

**Je m'engage** , après les travaux de raccordement, à en informer et contacter le service d'assainissement (02 90 74 74 99 ou 02 90 74 74 97) afin qu'il procède au contrôle de conformité portant sur la séparation des eaux usées et pluviales. Suite au raccordement, je serai soumis au versement de la PFAC (participation financière pour l'assainissement collectif) au tarif en vigueur à la date du raccordement.  
A défaut de demande de contrôle, je m'expose à une pénalité de 520 euros (tarif 2018).

**Je déclare avoir pris connaissance ou si ce n'est le cas à la date de signature de la présente, je m'engage à prendre connaissance** du règlement de service public d'assainissement collectif en vigueur consultable en ligne sur le site de Lorient Agglomération ([www.lorient-agglo.fr](http://www.lorient-agglo.fr)).

Fait à ..... le / /  Signature

*Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des prestations des contrôles d'assainissement collectif. Le destinataire de ces données est la Direction eau et assainissement.*

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation de ces données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations vous concernant que vous pourrez exercer en adressant un courrier à Lorient Agglomération, Direction eau et assainissement, Maison de l'Agglomération, Esplanade du Péristyle - CS 20001 - 56 314 LORIENT Cedex.*

*Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.*